



Gérer durablement les petites forêts

Cas de l'Association syndicale libre
de gestion forestière



Gérer, Anticiper, Collaborer



Qu'est-ce qu'une Association syndicale libre de Gestion forestière (ASLGF) ?

Une ASL GF est une association dont l'objet est la mutualisation de la gestion de forêts des propriétaires adhérents. Les travaux et coupes sont prévus de façon collective pour faire des économies d'échelle. Une ASLGF peut aussi faire appel à un gestionnaire forestier professionnel choisi par ses membres, qui coordonne alors la mise en œuvre des travaux, suit les chantiers et/ou sélectionne les entreprises qui vont intervenir... Enfin, l'ASL peut bénéficier d'aides bonifiées, grâce au regroupement, sous certaines conditions.

« L'ASL est un mode de gestion extrêmement souple »



Éclaircie de chênes

Libertés des propriétaires sur leurs choix :

Dans ce type de regroupement, les propriétaires gardent leurs propriétés. L'ASL GF agit à l'image d'un syndicat de copropriété : chacun reste propriétaire. Chacun garde ainsi la décision sur ce qui se passe dans ses bois,

le gestionnaire fait par exemple valider toute intervention ou projet d'intervention.

« On reste responsable, on garde la main »

Un outil collaboratif et personnalisé

Les statuts d'une ASL GF sont souples à rédiger, ils peuvent vraiment refléter les valeurs de ses membres. L'ASL GF Forêt Agir Limousin a ainsi inscrit dans ses statuts son objectif d'amélioration des forêts, de respect de la biodiversité, et de gestion durable. Elle a aussi choisi de prendre toutes les décisions de façon concertée : l'avis de chacun est écouté et pris en compte. Le dialogue est ouvert, chacun peut partager ses envies, des conseils ou ses difficultés. Ainsi, cette ASL apporte des réponses personnalisées aux besoins de chacun.

De nombreux guides de créations existent sur internet :

https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/Rubrique_Gestion_durable_des_forêts.

Partage de valeurs

communes :

Les membres de cette association partagent un désir de préserver leurs parcelles forestières :

- afin de les améliorer, pour que les forêts se développent et s'épanouissent.
- pour préserver leur forêt, souvent héritée et la transmettre en bon état à la prochaine génération.

Forêt Agir Limousin a dans ses statuts cet objectif de gestion et de préservation, validé par chacun de ses membres..

« Il est important qu'il y ait une unité de groupe pour fonctionner. »

Pouvoir avoir un document de gestion durable

L'ASL GF peut avoir un document de gestion concerté, agréé par l'administration française, qui permet aux propriétaires de bien connaître leur forêt et de montrer leur projet de gestion à leurs héritiers, par exemple. Ces documents – essentiels à la gestion à long terme des forêts – ne sont pas habituellement réalisés sur de petites propriétés : or, ce sont des documents essentiels pour le suivi et la transmission des objectifs des propriétaires !

Motivation et Implication :

De nombreux éléments peuvent déclencher l'envie de créer une ASL :

un problème sanitaire sur un massif, une possibilité de financement, la prise en compte d'un enjeu global (risque incendie, paysage, environnement...). Mais pour durer, l'implication et le dynamisme des membres sont les seuls moyens, qui se gère comme toute association. Cela demande une implication et une présence de ces membres à diverses réunions et projets, afin que le mouvement ne s'essouffle pas ; cela demande également des relations de travail franches et agréables !

« C'est la carotte qui fait avancer l'âne »



Moins de pression dans la gestion :

Dans cette ASL GF, la majorité des propriétaires ne sont pas du milieu professionnel forestier. Et si les propriétaires sont volontaires pour agir, ils n'en ont pas forcément les compétences ou les moyens

(temps, finances). Forêt Agir Limousin a fait le choix d'avoir un gestionnaire à ses côtés : il leur apporte un soutien et leur simplifie la gestion courante de leur bois. Le sujet est assez complexe en termes de loi et de législation. Avoir un professionnel à ses côtés pour prendre en charge cette partie peut être un vrai soulagement. D'autant que certaines subventions à la gestion peuvent être majorées pour les projets collectifs.

« Ça permet d'avancer et pas tout seul. »

Quel accompagnement pour se lancer

Forêt Agir Limousin rassemble des propriétaires qui ont été accompagnés par le Parc et le centre national de la propriété forestière. Les conseils du CNPF sont essentiels pour pouvoir comprendre le milieu forestier, ce qu'il faut faire, les règles... Le CNPF a également de l'expérience dans le montage d'ASL et a pu accompagner les propriétaires volontaires dans ce projet collectif. L'ASL GF est partie d'un noyau

de propriétaires qui se connaissaient déjà, mais aujourd'hui elle s'ouvre à de nouvelles personnes qui partagent les mêmes valeurs et objectifs.

« Le CNPF a permis de rassembler des gens avec la même vision de la forêt qui ne se seraient pas trouvés seuls »

L'ASL GF en chiffre

Née en 2015



De 56 ha (2015)



à 340 ha (2024)



1 gestionnaire forestier mutualisé



1 document de gestion concerté agréé



1 certification de la gestion durable des forêts



Points de vigilance :

- Le démarrage peut être lent, mais c'est nécessaire pour bien cerner les motivations individuelles et en déduire un projet collectif qui tienne dans la durée.
- Les effets bénéfiques de l'ASL sont d'autant plus forts que plusieurs propriétés sont regroupées car il faut parfois beaucoup de propriétés pour réduire significativement le morcellement.
- Il faut pouvoir avoir des unités de gestion suffisamment grandes et/ou proches pour que certains travaux – notamment d'éclaircie – deviennent rentables.
- ce sont les parcelles qui sont engagées : on ne rentre ni ne sort d'une ASL comme d'un moulin ! Mais ça permet aussi une stabilité dans le temps des choix de gestion d'un propriétaire, pratique en cas de succession à venir.

L'ASL GF

L'Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) Forêt Agir Limousin a été créée en 2015 par un groupe de 15 propriétaires.

Au départ, une entreprise avait sollicité le Centre National de la Propriétés Forestière (CNPF) pour faire du mécénat pour l'amélioration des forêts. Le CNPF a proposé aux propriétaires de se regrouper, ce qui a donné naissance à l'ASL GF. Un appel aux autres propriétaires susceptibles d'être intéressés est alors lancé, pour proposer un interlocuteur unique à ce mécène et pour trouver des propriétés susceptibles de faire les travaux d'amélioration forestière recherchés (ici, des projets qui augmentent le stockage de carbone en forêt et dans les produits bois). L'ASL GF FAL a ensuite continué d'évoluer et a élargi son action vers l'amélioration de tous les bois, même en l'absence de mécénat.

Dès le début de l'année 2019, forte de cette première expérience attractive, l'ASLGF FAL a été accompagnée par le CNPF pour étendre sa superficie et son nombre d'adhérents pour optimiser davantage la gestion des forêts, encore trop éloignées les unes des autres.

En s'agrandissant, l'ASL GF a été reconnue comme groupement d'intérêt écologique, économique et forestier par l'Etat, ouvrant lieu à des aides pour la réalisation d'un document de gestion. Elle a alors choisi de faire appel à un gestionnaire forestier professionnel. Lors de l'appel d'offre lancé en 2020, 7 candidats ont remis une offre. À la suite d'entretiens, un candidat (Arbogest) a été sélectionné par l'assemblée générale des propriétaires.

Aujourd'hui

Ce regroupement de propriétaires compte aujourd'hui 27 propriétaires pour 343 ha, répartis sur 20 communes dans le sud-ouest de la Haute-Vienne.

« Ça nous rend fiers d'avoir une forêt qui produit du bois durablement ».

Et demain ?

L'ASL continue de grossir et de se développer, pourquoi ne pas la rejoindre ? Et chez vous, pourquoi ne pas en créer une avec vos voisins ?

Si les forêts et boisements du Périgord-Limousin sont aussi variés, c'est parce qu'ils gardent la mémoire d'une région de petits propriétaires. "Aqui, qu'es tot en petaçons !", "Ici, c'est partout des petites parcelles" avait-on l'habitude de dire pour définir une propriété forestière morcelée et privée à 99 %. Des "pétassous" de terrain imbriqués les uns dans les autres, à l'image d'un vieux tissu rapiécé. Une belle manière d'illustrer un pays qui avait déjà beaucoup servi... Mais, au delà du charme d'un parcellaire tarabiscoté, les propriétaires de ces petits bouts de forêts sont parfois un peu démunis : comment les gérer durablement ? Si certains prennent l'outil à la main et réalisent les travaux eux-mêmes, d'autres manquent de temps ou de formation...

Et pourtant, au pays des "pétassous", il existe plusieurs solutions pour accompagner la gestion de ces parcelles.

Une des clés est la mutualisation de la gestion entre propriétaires. Pour cela, plusieurs outils existent.

Ce document présente l'outil « Association syndicale libre de gestion forestière » (ASL GF) en prenant pour

exemple une ASL GF existant sur la partie haut-viennoise du Parc depuis 2015. Ce retour d'expérience a pour objectif de mettre en avant un autre système de gestion, vu par les adhérents eux-mêmes.



Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

Maison du Parc
555 route de l'ancienne filature
24450 La Coquille
Tél.: 05 53 55 36 00

www.pnr-perigord-limousin.fr

Mail : info@pnrpl.com

Cofinancé par :



CNPF - Limousin

SAFRAN - 2 avenue Georges Guingouin CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 87 50 42 00 - E-mail : limousin@cnpf.fr

Crédits et mentions légales :

- Directeur de publication : Parc naturel régional Périgord-Limousin
- Rédaction et relecture : Jeanne GOURSAUD et Laure DANGLA
- Crédits photos : ©PNRPL, ©Instapades Studio
- Conception : Libellule & Compagnie
- Impression : Sotiplan

